

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2024

---

ENCADRER L'INTERVENTION DES CABINETS DE CONSEIL PRIVÉS DANS LES  
POLITIQUES PUBLIQUES - (N° 2112)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 200

présenté par  
M. Millienne

-----

### AVANT L'ARTICLE 9

Supprimer la section :

« Section 1

« Mieux lutter contre les conflits d'intérêt »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.